



PLAN D'ACTION DU PRDIRT

2011-2012

Version adoptée
(21 avril 2011)

MISE EN CONTEXTE

Le présent plan établit des actions régionales permettant un développement durable des ressources naturelles en respect des objectifs déterminés au *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT). Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que ce plan est conçu en tenant compte des actions des partenaires régionaux qui contribuent également à l'atteinte des objectifs du PRDIRT. Les actions récurrentes de ces partenaires ainsi que leurs projets ponctuels alimentent le développement de l'ensemble des secteurs des ressources naturelles.

Parmi les nombreux intervenants régionaux, plusieurs sont dépendants, dans une certaine mesure, d'un programme¹ pour leur financement. La hauteur de ce financement pour la région est estimée globalement à près de 10 M\$ provenant de programmes destinés à la continuité des activités des intervenants régionaux en matière de développement des ressources naturelles. Ce financement permet ainsi le soutien de l'ensemble des activités des partenaires concourant à l'atteinte des objectifs de développement identifiés au PRDIRT. Tous ces organismes partenaires, au fil du temps, ont su démontrer leur dynamisme et sont maintenant reconnus comme importants pour leur communauté.

Le gouvernement du Québec décentralise de plus en plus certains pouvoirs et offre maintenant aux régions de travailler selon la réalité de leur propre territoire, comme en témoigne par exemple, la création des CRÉ en 2004. Au niveau des ressources naturelles, le gouvernement, en collaboration avec les instances régionales, a développé une approche misant davantage sur la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire. En ce sens, la région est plus active que jamais. Par exemple : mise en place de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (*CRRNT*), participation en 2008 à la refonte du régime forestier, apparition de l'obligation d'entente, mise en place des aires protégées, élaboration du plan d'affectation du territoire public (*PATP*), élaboration du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire et, plus récemment, participation aux différents plans d'aménagement forestier intégrés (*PAFI*) via les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (*TGIRT*), etc.

Ainsi, dans cette nouvelle réalité, la région, de manière générale, et l'ensemble des acteurs concernés, tant sur terres publiques que privées, seront appelés à jouer un plus grand rôle. Avec cette approche intégrée, la région se veut plus dynamique et les actions devront contribuer aux choix de développement de la population mauricienne.

RÔLE DU PLAN D'ACTION DU PRDIRT

Le *Plan d'action du PRDIRT* recense les activités, projets et travaux de la CRRNT concourant à l'atteinte des objectifs fixés par le PRDIRT, notamment les activités convenues entre la CRÉ et le MRNF. Le *Plan d'action du PRDIRT* est un outil de coordination de la mise en œuvre du PRDIRT qui facilitera le suivi des projets. Le Plan d'action fera l'objet d'une entente de mise en œuvre avec le MRNF.

¹ Pour les fins du plan d'action du PRDIRT, le terme « programme » regroupe toute mesure, initiative, entente ou programme du gouvernement permettant un financement d'une activité récurrente ou non d'un organisme.

Pour les fins du plan d'action du PRDIRT, une action est non récurrente et a une durée déterminée (début et fin identifiable) ainsi qu'un résultat tangible (livrable). On peut lui attribuer un coût et des ressources humaines et financières. Les actions doivent obligatoirement concourir à l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs énoncés au PRDIRT.

Une action, afin d'être jugée acceptable par la CRRNT, doit notamment répondre à ces critères :

- ✓ Doit être reliée au domaine des ressources naturelles et du territoire;
- ✓ Doit contribuer au développement régional (portée régionale);
- ✓ Doit engendrer des retombées régionales significatives (économique, sociale, environnementale).

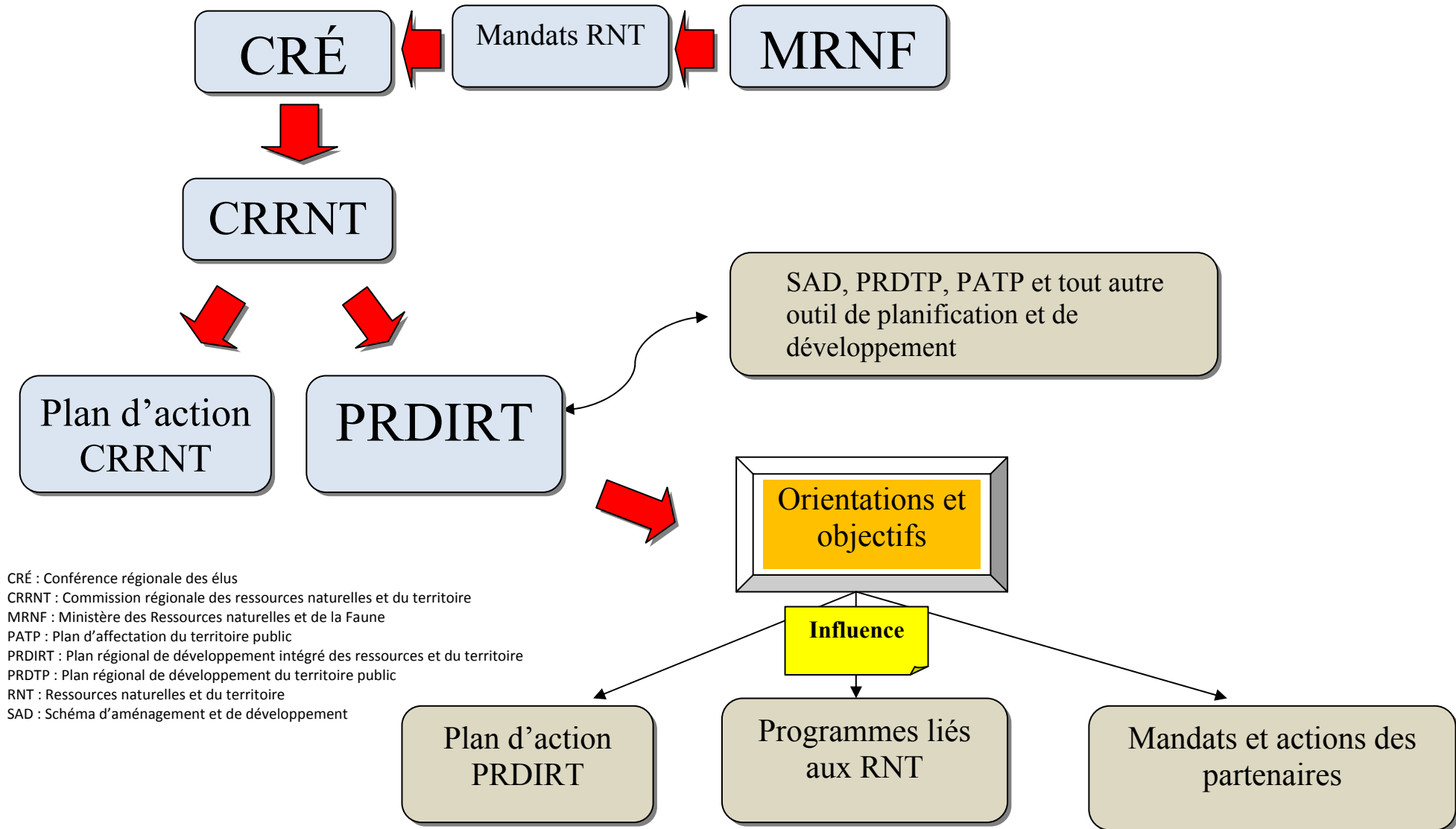
Les actions élaborées sont, avant tout, influencées par les orientations et objectifs déterminés au PRDIRT. Concernant le plan d'action du PRDIRT, les interactions entre les organismes partenaires, la CRRNT et le MRNF sont schématisées à la figure de la page 4. On constate que la CRRNT conserve son propre plan d'action qui comprend ses activités habituelles alors que le Plan d'action du PRDIRT concerne des actions spécifiques concrètes ciblant les objectifs du PRDIRT et faisant l'objet d'une entente de mise en œuvre avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Ainsi, les actions identifiées au Plan d'action ne sont pas les seules à concourir à l'atteinte des objectifs du PRDIRT, mais bien une partie de la solution. Parmi les autres sources de réalisations, on note :

- ✓ Les mandats et actions des partenaires;
- ✓ Les outils de développement mis de l'avant par le MRNF, le MDDEP et les partenaires;
- ✓ Les programmes liés aux ressources naturelles et au territoire.

Durant le processus de sélection des actions, certaines propositions d'actions ont été identifiées comme importantes pour la région, mais la responsabilité de ces actions relevait du MRNF et ne peuvent donc pas faire partis du Plan d'action du PRDIRT. Ces actions jugées importantes pour la région et relevant du MRNF sont :

- Améliorer notre connaissance des impacts de l'aménagement forestier sur les espèces fauniques sensibles aux activités humaines;
- Évaluer les besoins de connectivité des habitats fauniques;
- Faire un relevé complet des lots faisant partie des terres publiques intramunicipales.

Diagramme sur la mise en œuvre du Plan d'action



EXTRAIT DU PRDIRT - RÉSUMÉ DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Orientation 1 - Favoriser une concertation et une cohabitation harmonieuse des utilisateurs du territoire mauricien par la mise en œuvre de la gestion intégrée

- Obj. 1.1** Harmoniser les usages en territoire public
- Obj. 1.2** Accroître la synergie entre les acteurs gouvernementaux, la CRÉ et le milieu
- Obj. 1.3** Évaluer et adapter la politique de fermeture de chemin sur les terres publiques
- Obj. 1.4** Prendre en compte la qualité des paysages d'importance régionale

Orientation 2 - Appuyer des initiatives favorisant une diversification des activités liées aux ressources naturelles et au territoire

- Obj. 2.1** Développer les créneaux régionaux prometteurs liés aux ressources naturelles et au territoire
- Obj. 2.2** Évaluer le potentiel minier de la Mauricie
- Obj. 2.3** Appuyer l'acquisition de connaissances, la transformation et la mise en marché des produits forestiers non ligneux (PFNL)
- Obj. 2.4** Appuyer l'émergence de la filière biomasse forestière
- Obj. 2.5** Développer et offrir des concepts de villégiature privée et commerciale adaptés à la Mauricie
- Obj. 2.6** Identifier les potentiels d'avenir des communautés locales quant à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire
- Obj. 2.7** Appuyer la diversification des activités à l'intérieur des territoires fauniques structurés

Orientation 3 - Créer des conditions favorables au renouvellement, au maintien et à la formation de la main-d'œuvre

- Obj. 3.1** Favoriser une plus grande stabilité dans les emplois
- Obj. 3.2** Valoriser les emplois liés aux ressources naturelles et au territoire
- Obj. 3.3** Assurer le transfert de l'expertise auprès de la relève

Orientation 4 - Assurer un aménagement durable des forêts

- Obj. 4.1** Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles, notamment par l'aménagement écosystémique
- Obj. 4.2** Développer et protéger le potentiel de production ligneuse de la forêt
- Obj. 4.3** Développer et protéger le potentiel de mise en valeur de la faune et de son habitat
- Obj. 4.4** Stimuler l'émergence et la poursuite de nouvelles pratiques forestières

Orientation 5 - Assurer le maintien de la biodiversité et la protection du patrimoine naturel

- Obj. 5.1** Identifier des territoires de conservation représentatifs des différents écosystèmes mauriciens
- Obj. 5.2** Connaître et protéger l'habitat des espèces à statut précaire
- Obj. 5.3** Identifier et reconnaître les espèces fauniques et floristiques sensibles aux activités humaines
- Obj. 5.4** Restaurer les sites miniers abandonnés ayant un impact sur l'environnement
- Obj. 5.5** Protéger la qualité de l'eau, des sols et des milieux fragiles (bandes riveraines, milieux humides, pentes fortes, milieux aquatiques sensibles, etc.)
- Obj. 5.6** Favoriser la connectivité entre les îlots boisés

Orientation 6 - Établir une dynamique économique favorable aux entreprises de mise en valeur ou de transformation des ressources naturelles

- Obj. 6.1** Favoriser un approvisionnement en matière ligneuse qui soit viable aux usines de transformation du bois
- Obj. 6.2** Optimiser la chaîne de valeur des produits ligneux
- Obj. 6.3** Maintenir une certification forestière pour les unités d'aménagement forestier déjà certifiées
- Obj. 6.4** Développer le secteur de la 2e et 3e transformation du bois
- Obj. 6.5** Poursuivre et consolider le développement de l'offre d'activités récréatives liées aux ressources naturelles et au territoire
- Obj. 6.6** Consolider et développer les territoires fauniques structurés (TFS)
- Obj. 6.7** Appuyer l'entrepreneuriat local lié aux ressources naturelles et au territoire
- Obj. 6.8** Assurer le développement et la pérennité de l'offre des espèces fauniques à valeur commerciale ou exploitée

Orientation 7 - Faciliter l'accès aux ressources et au territoire

- Obj. 7.1** Développer de façon intégrée les axes majeurs du réseau de chemins multiusages
- Obj. 7.2** Accroître la sécurité lors des déplacements sur le réseau de chemins multiusages et les sentiers récréatifs
- Obj. 7.3** Favoriser la pérennité des corridors de sentiers récréatifs motorisés et non motorisés reconnus
- Obj. 7.4** Encadrer l'accès public aux plans d'eau

Orientation 8 - Favoriser le développement et le partenariat avec les communautés autochtones

- Obj. 8.1** Faire connaître à la population la réalité autochtone
- Obj. 8.2** Favoriser le développement de la main-d'œuvre autochtone liée aux ressources naturelles et au territoire
- Obj. 8.3** Favoriser le développement économique des communautés autochtones
- Obj. 8.4** Favoriser le rapprochement entre les communautés et le milieu régional

Orientation 9 - Encourager le transfert de connaissances liées aux ressources naturelles et promouvoir une culture forestière durable

- Obj. 9.1** Améliorer l'acceptabilité sociale de l'utilisation des ressources naturelles et du territoire
- Obj. 9.2** Favoriser une relève pour la pratique d'activités avec ou sans prélèvement faunique
- Obj. 9.3** Favoriser la communication entre les intervenants du milieu

ACTION 1

Bâtir un avis régional menant à l'identification des prochains territoires d'intérêt (aires protégées)

Bâtir un avis régional concernant la consolidation du réseau d'aires protégées de manière à participer activement à l'identification des prochains territoires d'intérêt dans le cadre de l'objectif gouvernemental voulant atteindre 12 % de la superficie du Québec en aires protégées d'ici 2015.

OBJECTIFS VISÉS	Suivi de la réalisation de l'action		Exécutant		Partenaires	Résultats/ impacts attendus
	Indicateur	Cible	interne	externe		
1.1 1.2 5.1 5.2 5.5 5.6	<i>Taux de réalisation du produit cartographique (fichiers de forme) contenant les recommandations du groupe de travail</i>	100 %	√	-	- MRNF - MDDEP - MRC - Comité de travail de la CRRNT sur les aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des carences dans le réseau actuel des aires protégées en Mauricie. • La prise en compte de la position du milieu régional par le MDDEP. • La reconnaissance des aires de conservation TRIADE. • Prise en compte de la vocation de ces secteurs lors de la planification et de la réalisation d'activité sur le territoire.

ACTION 2

Évaluer et actualiser le concept de développement de la villégiature privée

Considérant que la délégation des droits fonciers vers les MRC est effective depuis le 1er avril 2011, il faut se doter d'outils afin d'être en mesure de répondre aux demandes de concertation du MRNF face aux propositions de développement de la part des MRC. Par conséquent, il s'avère essentiel d'évaluer et d'actualiser le concept du développement de la villégiature privée. Ainsi, ce projet consistera à élaborer un plan de développement de la villégiature privée en terres publiques en fonction des objectifs régionaux. Ce travail prendra éventuellement la relève du Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP) – volet villégiature présentement en vigueur. Plus précisément, le projet s'articulera autour des thèmes suivants :

- S'arrimer d'abord à la démarche du Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP) qui couvre actuellement le développement de la villégiature privée en terres publiques;
- Actualiser le PRDTP en fonction des volontés régionales. Mettre à profit, à cette étape, la base de données géomatique unique au Québec pour l'évaluation du potentiel de développement de la villégiature (fichier des lacs);
- Élaborer une stratégie régionale concernant l'accessibilité aux plans d'eau : inventaire et cartographie des accès existants, identification des secteurs les plus en demande, etc.

OBJECTIFS VISÉS	Suivi de la réalisation de l'action		Exécutant		Partenaires	Résultats/ impacts attendus
	Indicateur	Cible	interne	externe		
1.1 1.2 2.1 2.5 6.5 7.4	Taux de réalisation du Plan de développement de la villégiature privée en Mauricie	100 %	√	-	- MRNF - MRC	La réalisation de ce projet permettra d'arrimer les visions de développement des différents territoires de la Mauricie (MRC) et de se doter d'une vision régionale concertée à long terme sur le développement de la villégiature qui est de plus en plus sollicité.

ACTION 3

Établir une vision régionale du développement du secteur du réservoir Gouin

Suite à l'élaboration du Plan multiressource du réservoir Gouin, la région a demandé un moratoire sur le développement des activités de villégiature privée et commerciale de ce secteur afin de laisser suffisamment de temps pour y planifier un développement harmonieux compte tenu de la multitude d'intervenants et d'usages qui s'y retrouvent. Plus précisément, cette action se détaille en deux points :

- Élaborer le portrait détaillé de l'utilisation et de l'occupation du territoire du réservoir Gouin par la création d'une base de données;
- Concevoir un plan directeur (planification de développement).

OBJECTIFS VISÉS	Suivi de la réalisation de l'action		Exécutant		Partenaires	Résultats/ impacts attendus
	Indicateur	Cible	interne	externe		
1.1 2.1 2.5 2.6 6.5 6.8 7.4	Taux de réalisation du Plan directeur de développement du réservoir Gouin	100 %	√	√	- Comité de suivi sur le moratoire de développement sur le réservoir Gouin - MRNF	<ul style="list-style-type: none"> • Cet outil de développement s'ajoutera aux outils déjà existants (<i>toutes les études dont celle sur la population du doré jaune qui a été réalisée au réservoir Gouin, PATP, PRDTP, etc.</i>). • Aidera les instances décisionnelles dans leur prise de décision. • Meilleurs moyens pour orienter la planification du développement de ce territoire notamment au niveau du récréotourisme et de la villégiature.

ACTION 4

Poursuivre le processus d'identification des aires potentielles pour l'intensification de la production ligneuse

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier établit des règles particulières pour favoriser l'intensification de la production ligneuse en terres publiques. La CRÉ, tel que libellé dans l'article 37 de cette loi, doit proposer au MRNF les aires sur lesquelles elle aimerait voir prioriser la production ligneuse.

OBJECTIFS VISÉS	Suivi de la réalisation de l'action		Exécutant		Partenaires	Résultats/ impacts attendus
	Indicateur	Cible	interne	externe		
1.1 4.2 6.1	<ul style="list-style-type: none"> Taux de réalisation du fichier de forme présentant les secteurs potentiels dans lesquels la région souhaite localiser les AIPL Taux de réalisation du rapport présentant la démarche d'identification Taux de réalisation du rapport des consultations ciblées 	100 %	√	-	<ul style="list-style-type: none"> MRNF Comité de travail de la CRRNT sur les AIPL 	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur l'ensemble des travaux d'aménagement forestier en terres publiques. Influence également sur les autres activités du territoire qui devront considérer les AIPL lors de la planification de leurs activités ou de la mise en place de nouveaux projets sur le territoire. Les AIPL seront répartis sur l'ensemble du territoire public mauricien et elles auront donc une portée régionale importante.

ACTION 5

Établir une vision régionale du développement et de la consolidation de la pourvoirie

Avec la modification récente de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune il est possible que le moratoire sur le développement de la pourvoirie au Québec soit levé à tout moment. Il devient donc essentiel et urgent que la Mauricie établisse une vision régionale du développement de la pourvoirie sur son territoire, permettant ainsi à la CRRNT d'avoir un outil d'aide à la prise de décision efficace lorsque le moratoire provincial sur l'émission de permis de pourvoirie sera levé. De cette manière, le développement serait mieux encadré, aux bénéfices de l'ensemble des utilisateurs.

OBJECTIFS VISÉS	Suivi de la réalisation de l'action		Exécutant		Partenaires	Résultats/ impacts attendus
	Indicateur	Cible	interne	externe		
1.1 1.2 2.5 5.5 6.5 6.6 6.8 7.4 9.3	Taux de réalisation du Plan régional de développement de la pourvoirie en Mauricie	100 %	√	√	- FPQ - APM - MRNF - MRC	Dans l'éventualité où le moratoire est retiré alors qu'il n'y a pas de lignes directrices du développement de cette industrie en Mauricie. La région devra à nouveau établir son avis selon un principe de « cas par cas », ce qui nuira considérablement aux efforts de planification à long terme qui doit se faire pour favoriser une utilisation concertée des ressources et du territoire.

ACTION 6

Établir une procédure d'évaluation des paysages d'importance régionale et identifier les secteurs concernés

Cette procédure permettra d'identifier les secteurs qui ont une importance régionale d'un point de vue récréatif, touristique ou pour la villégiature. Cette identification doit se faire à partir de critères de sélection précis de manière à éviter toute décision arbitraire. C'est pourquoi la première étape de ce projet consistera à se doter de critères de sélection fiables et clairs afin de parvenir à cette sélection.

OBJECTIFS VISÉS	Suivi de la réalisation de l'action		Exécutant		Partenaires	Résultats/ impacts attendus
	Indicateur	Cible	interne	externe		
1.1 1.2 1.4 6.5 6.6	Taux de réalisation de la procédure de sélection des sites et produit cartographique	100 %	v	-	- MRC - MRNF - Organismes gestionnaires du territoire - ATR	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats de ce projet permettront d'orienter le développement et la mise en valeur du territoire notamment lors de la planification du développement de la villégiature et du récréotourisme. Cet inventaire, en reflétant une position régionale unifiée, servira de base incontournable pour toute utilisation du territoire devant tenir compte des paysages. Sa portée est donc régionale et son caractère est hautement structurant.

ACTION 7

Établir la vision régionale du développement du réseau routier

- Identifier et classer les grands axes régionaux de chemins multiusages permettant de meilleurs diagnostics du réseau et de cibler les endroits prioritaires aux investissements;
- Regrouper la vision stratégique du développement du réseau routier principal dans un plan qui contiendra des recommandations notamment sur : les besoins en sécurité, le principe utilisateur-payeur, utilisation de camions hors-normes, etc.

OBJECTIFS VISÉS	Suivi de la réalisation de l'action		Exécutant		Partenaires	Résultats/ impacts attendus
	Indicateur	Cible	interne	externe		
6.1 6.2 6.5 6.6 7.1 7.2	<i>Taux de réalisation du Plan stratégique de développement du réseau principal de chemins multiusages de la Mauricie</i>	100 %	v	-	- MRC - MRNF	La réalisation de ce projet permettra de se doter d'une vision régionale concertée à long terme. Le réseau principal de chemins multiusages nécessite des investissements importants d'année en année et ce de la part d'une multitude d'organismes. Être en mesure de mieux encadrer les investissements et avoir une vision à long terme des développements prévus permettra de faire des économies.

ACTION 8

Mise en valeur des lacs : bonifier la base de données existante par l'ajout d'un fichier complémentaire et améliorer l'accessibilité aux informations

- Répertorier l'information concernant l'ensemble des diagnostics ou toutes autres études de lacs qui ont été réalisées en Mauricie (Zecs, pourvoiries, réserves fauniques, territoire libre, etc.).
- Regrouper ces informations aux éléments de la base de données qualitative des lacs de la Mauricie (BDQLM) du MRNF en créant un nouveau fichier permettant d'avoir un portrait du potentiel halieutique pour faire de meilleurs choix dans la priorisation des actions et des argents.
- Rendre ces informations accessibles aux organismes et aux partenaires pour faciliter le développement et la mise en valeur de plans d'eau.

OBJECTIFS VISÉS	Suivi de la réalisation de l'action		Exécutant		Partenaires	Résultats/ impacts attendus
	Indicateur	Cible	interne	externe		
2.5 4.3 5.3 6.5 6.6 6.8	Taux de réalisation du fichier complémentaire à la BDQLM du MRNF	100 %	✓	-	- MRNF - Gestionnaires fauniques - Consultants ayant fait les études - Intervenants en gestion de l'eau (OBV et ZIP)	<ul style="list-style-type: none"> • Donnera aux organismes gestionnaires une meilleure connaissance de leur milieu hydrique • Bonification de l'outil d'aide à la décision des MRC dans le développement de la villégiature • Amélioration de la protection du potentiel de mise en valeur • Doter la région d'une vision commune en matière de développement et de mise en valeur des plans d'eaux • Avoir une seule et unique base de données commune sur les lacs en Mauricie • Orienter le financement disponible

COMMENT NOUS JOINDRE

3450, boul. Gene-H.-Kruger, bureau 200
Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3

 **(819) 691-4969**

 <http://www.cre-mauricie.qc.ca/>

ÉQUIPE

Nathalie Blais, ing.f.

Conseillère en développement et chef d'équipe de la CRRNT

✉ nathalie.blais@cre-mauricie.qc.ca

Luc Désaulniers, géographe

Conseiller en développement et responsable des programmes

✉ luc.desaulniers@cre-mauricie.qc.ca

Simon Langlois, ing.f.

Conseiller en développement et responsable du PRDIRT

✉ simon.langlois@cre-mauricie.qc.ca

Renée Tellier, ing.f.

Conseillère en développement et coordonnatrice des Tables GIRT

✉ renee.tellier@cre-mauricie.qc.ca